



## **REGLEMENT DU CONCOURS LITTERAIRE « MATILA O DUALA » 2021**

### **Article 1 – De la dénomination**

La Communauté Urbaine de Douala lance le concours d'écriture de nouvelles dénommé « Matila O Duala ».

### **Article 2 - Des conditions de participation**

2.1. La participation au concours est gratuite et ouverte aux Camerounais de 18 à 35 ans n'ayant jamais été publiés à compte d'éditeur.

2.2. Chaque candidat proposera une nouvelle inédite comprise entre 2500 et 3500 mots, en anglais ou en français.

2.3. Le texte proposé devra intégrer obligatoirement cette phrase tirée du roman ***Mission Terminée*** de l'écrivain **Mongo Beti** : « C'est étonnant comme les vies se ressemblent au-delà de certaines apparences : elles sont toutes malheureuses. Il n'y a certainement pas un humain qui puisse déclarer sans rire : « J'ai obtenu de la vie tout ce que je voulais, je ne lui demande plus rien. »

2.4. La nouvelle sera envoyée dans un fichier **Word**, Police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. Le fichier ne doit porter ni nom, ni signature.

2.5. Les auteur-e-s devront adresser leur bulletin de participation (voir Annexe) et leur nouvelle par courriel à l'adresse [matila@douala.cm](mailto:matila@douala.cm). Le bulletin et la nouvelle doivent être envoyés dans le même mail et séparément, afin de préserver l'anonymat.

### **Article 3 : Jury et critère de jugement**

3.1. Le jury se réserve le droit de ne pas retenir de gagnant si la qualité n'est pas jugée suffisante.

3.2. Le jury est composé de :

Présidente : **Mme Djaïli AMADOU AMAL**, écrivaine, Prix Goncourt des Lycéens.

Membres :

- **M. Douglas ACHINGALE**, auteur, lauréat de la *National Book Development Council Poetry Contest*, de la *Transparency International Short Story Competition on corruption* et de *Nyaa Publishers Best Selling Awards*.

- **Mme Flora AMABIAMINA**, Professeur titulaire des universités, en littérature africaine et littérature comparée à l'université de Douala ; Chef du Département de Français et Etudes francophones ;
- **M. Junior Haussin NOULAPOUM KUAYE**, écrivain et critique littéraire, Chef du Pôle Littéraire à la Délégation Régionale des Arts et de la Culture du Littoral et journaliste ;
- Mme **Nnane NTUBE**, écrivaine, éditrice, activiste littéraire et professeure d'anglais des Lycées de l'enseignement général.

#### **Article 4 - Dotation**

4.1. Trois prix sont remis aux lauréats de ce concours

- 1<sup>er</sup> prix : 200 000 FCFA
- 2<sup>ème</sup> prix : 150 000 FCFA
- 3<sup>ème</sup> prix : 100 000 FCCA

4.2. Les lauréats se verront offrir un accès gratuit à la future bibliothèque municipale, et verront leur recueil de textes publiés par une maison d'édition locale.

#### **Article 5 : Résultats**

La Communauté Urbaine de Douala se réserve la faculté d'interrompre, de suspendre, d'annuler, de proroger ou de modifier ce concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée de ce fait.

#### **Article 6 : Respect des résultats**

Les décisions du jury sont sans appel. Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.

#### **Article 7 : Droit de diffusion**

7.1. Les participants au concours ne peuvent envoyer des textes que pour lesquels ils possèdent les droits d'auteur. Par le fait même, les participants du concours dégagent la Communauté Urbaine de Douala de toute responsabilité concernant une violation des droits d'auteurs et des litiges pouvant en résulter.

7.2. Les participants conservent leurs droits d'auteur sur les textes envoyés. Aucune contrepartie en dehors de ce qui est prévu à l'article 4 du présent règlement n'est exigible.

#### **Article 8 : Calendrier du Concours**

8.1. La date limite de réception des candidatures est fixée au **20 septembre 2021 à 18 h précises**.

8.2. Les résultats seront publiés sur le site [douala.cm](http://douala.cm) le **8 novembre 2021**.